



PROCES-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

The Main Conference Centre – Dublin Castle Mercredi 14 septembre 2016 11h00 – 15h30

1. Accueil et présentations

Le président de séance, Bertie Armstrong, a accueilli les membres à la réunion. La liste de tous les participants est annexée à ce procès-verbal. Des excuses ont été reçues des personnes absentes suivantes : Jesús Angel Lourido García (Puerto de Celeiro, OPP-77), Sean O Donoghue (KFO), et Glenn QUELCH (observateur de l'AIECP). Le président a également souhaité la bienvenue à deux nouveaux membres of Comité exécutif : Purificación Fernández qui a remplacé Hugo González comme représentant d'ANASOL (Espagne), et Julien Lamothe qui remplace officiellement Jacques Pichon comme représentant d'ANOP (France). Le président a noté que ces remplacements signifient que les postes de vice-président et de représentant de l'AIECP occupés précédemment par Hugo et Jacques devront être abordés lors de la réunion au point 8.

L'ordre du jour¹ a été adopté tel qu'il avait été rédigé, avec ce commentaire. Les points d'action suivants de la dernière réunion à Edimbourg (8 juillet 2016) ont été accomplis :

- Le secrétariat doit rédiger un courrier adressé aux états membres demandant que le CC reçoive autant de soutien que possible de la part des EM sous forme « d'avantages en nature ».
- Le secrétariat va informer les RIFF irlandais du benchmark CIEM en mer d'Irlande.
- Il sera demandé au Comité exécutif par correspondance, quelle est sa décision eu égard à la proposition de mettre en place un groupe de travail sur le tourteau (FGCrab).
- Il sera demandé au Comité exécutif par correspondance, quelle est sa décision eu égard à la proposition de mettre en place un groupe de travail sur le contrôle et la mise en application.
- Le secrétariat va demander au comité exécutif par correspondance son accord pour ajouter le registre de transparence de l'UE à la procédure de candidature et en cas d'accord, contactera tous les membres de l'AG pour s'assurer que les membres actuels soient également inscrits.

Les trois derniers points ont été convenus par correspondance, en raison d'un manque de quorum à la fin de la dernière réunion du Comité exécutif. Le président a informé la réunion que le dernier point serait mis en œuvre avec effet immédiat et que le secrétariat s'assurerait que les remboursements ne soient versés qu'aux organisations qui ont envoyé leur inscription au registre de transparence de l'UE.

L'action suivante était toujours en cours cet automne :

ACTION 1 Le secrétariat va regrouper les contributions des groupes de travail relatives à la proposition de la CE sur les mesures techniques.

ACTION 2 Tous les membres doivent envoyer des commentaires détaillés sur la proposition de la CE relative aux mesures techniques au secrétariat.

Le président a présenté le point relatif au mandat de président du comité exécutif. Comme mentionné lors de la réunion précédente et à l'assemblée générale, en raison du résultat du référendum au Royaume-Uni, M. Armstrong a démissionné du poste de président du Comité exécutif parce qu'il ne pensait pas que sa présidence puisse être réconciliée avec sa position de représentant d'une organisation

¹ Tous les documents pertinents à la réunion peuvent être consultés sur le site web du CC EOS : [lien](#)

britannique. Cela signifie que le comité exécutif devra désigner et élire un nouveau président à la fin de la réunion.

En raison des changements des postes de vice-président, le président a demandé à la réunion d'envisager également de nouveaux noms pour les postes occupés précédemment par Hugo González et Jacques Pichon. Le poste de Liane Veitch comme vice-président n'a pas changé parce que son organisation représente des parties basées en UE plutôt que représentant le Royaume-Uni. Il a également été demandé à la réunion de tenir compte du fait que M. González et M. Pichon étaient également représentants du CC EOS aux réunions de l'AECF et que ces postes doivent également être pourvus.

Il a été rappelé à la réunion qu'en 2014 le comité exécutif avait décidé que le mandat de l'équipe président et vice-président serait de trois ans (exercice 10 à exercice 12). Le président a indiqué que le mandat des postes vacants serait d'un an pour correspondre au mandat des autres titulaires de poste (Présidents de groupes de travail).

Marc Ghiglia a demandé au secrétariat d'expliquer la procédure exacte pour la présidence du comité exécutif. Le secrétaire exécutif (Conor Nolan) a expliqué que pour respecter les règles de l'UE, le CC doit envoyer un appel d'offres. La rémunération pour le poste de président restera la même : € 10 000,- pour le temps consacré aux réunions et à leur préparation, et un maximum de € 5 000,- par an pour les déplacements et les indemnités journalières. En ce qui concerne la nomination de M. Armstrong, il y a deux ans, la nomination n'avait rencontré aucune opposition, ce qui veut dire que la procédure d'appel d'offre était simple. La procédure actuelle va dépendre des nominations au point 8 de l'ordre du jour.

2. Programme de travail de l'exercice 12

Le président a présenté les principaux points qui vont devoir recevoir toute l'attention du CC EOS au cours de l'exercice 12 :

Priorité :

1. Obligation de débarquement
 - Mise en œuvre et recommandations pour 2018 et au-delà ;
 - Contrôle et mise en vigueur ;
 - Ateliers d'information sur les espèces envahissantes.
2. Propositions de la CE (Mesures techniques, Plan pluriannuel EOS)
3. TAC et quotas
4. Mesures de gestion par espèce :
Merlu du nord, baudroie et cardine, langoustine, sole (VIIId), complexe raies et pocheteaux, bar
5. Préparation de la révision de la PCP en 2022

Zones générales de travail :

- a) Améliorer la qualité des données scientifiques et économiques
 - Benchmark de la mer d'Irlande
 - Projet MAREFRAME
- b) Contrôle et conformité
 - Révision des mesures techniques
 - ACCP (EFCA)
 - Coopération avec le groupe d'experts en contrôle des états membres
- c) Régionalisation
 - Implications de la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit)
- d) Procédures de travail
 - Amélioration de l'efficacité du CC
 - Communications et diffusion

Il a été demandé au président de séance pourquoi Brexit a été ajouté à cette liste. Il a expliqué que bien que les dispositions d'ordre pratique ne relèvent pas du CC, le CC doit réaliser le potentiel important de changement pour la partie des eaux occidentales septentrionales qui relèvent de la PCP. Une carte de la ZEE du Royaume-Uni a été présentée pour donner une idée de sa taille. Les membres du groupe ont précisé que la carte présentée est une ancienne version qui contient certaines lignes de démarcation contestées et obsolètes. L'industrie française a précisé qu'en dehors des détails d'ordre légal, le changement de statut du Royaume-Uni ne changera pas la façon dont le CC EOS traite la gestion du tourteau ou du bar, par exemple. Le CC mer du Nord gère également des stocks qui sont gérés entre l'UE et la Norvège

Le président a souligné que la carte a été montrée pour indiquer la part approximative de la zone sous la juridiction du CC à la fin de la procédure. Le secrétariat (M. Nolan) a souligné que les conséquences de Brexit seraient à l'ordre du jour du CC et que c'est pour cette raison que ce point a été inclus au plan de travail pour l'an prochain. Une discussion plus détaillée sur Brexit est prévue au point 3 de l'ordre du jour.

Emiel Brouckaert a noté que les conséquences de Brexit demeurent inconnues pour l'instant et que la procédure avant et après que l'article 50 soit invoqué ne peuvent en aucun cas être prédites. Il a suggéré que puisque l'ordre du jour du CC est déjà bien chargé avec d'autres choses, le CC devrait laisser la question de Brexit en dehors du plan de travail.

Purificación Fernández a convenu avec M. Brouckaert que très peu d'informations sont disponibles pour pouvoir débattre de futures procédures. Elle a suggéré que le CC attende une demande de la CE avant de produire une opinion au sujet de Brexit, mais a proposé qu'en attendant ce point ne fasse pas partie du plan de travail. Elle a noté que si des conflits devaient voir le jour entre les membres britanniques et non britanniques du CC eu égard aux recommandations, le CC pourrait exprimer une certaine réserve eu égard aux opinions britanniques dans les recommandations du CC, mais elle a souligné que le CC ne doit pas faire preuve de discrimination à l'encontre d'un membre de l'UE avant l'entrée en vigueur de l'Art 50.

Johnny Woodlock a noté que bien que les implications soient importantes en matière de gestion, les modifications des cartes n'auront aucun effet sur le poisson.

Lorcan O'Conneide a convenu avec les intervenants précédents, et a ajouté que les suppositions eu égard aux changements en matière de portée ou d'activité du CC sont prématurées, de même que la démission du président. Il a noté que bien que le Brexit puisse être total, il se pourrait que cela ne s'applique pas à la pêche. Faute de direction précise de la part du Royaume-Uni ou de l'UE, il n'en demeure pas moins que ces zones sont des zones d'intérêt partagé par toutes les parties prenantes autour de la table, et qu'il serait prudent de poursuivre la recherche d'une approche consensuelle de la part des parties prenantes.

Stéphan Baucher a convenu que toute conclusion exprimée eu égard au Brexit serait prématurée et a suggéré que des discussions plus approfondies aient lieu après l'entrée en vigueur de l'Art 50, probablement début 2017. Il a suggéré de débattre ce point lors de la prochaine réunion du CC EOS.

Le président a conclu que le plan de travail était accepté mais que le point relatif au Brexit serait supprimé et remis à l'ordre du jour des réunions du CC EOS après l'application de l'Art. 50.

Le secrétariat (Sara Vandamme) a présenté les conclusions des discussions du groupe Communication avec la demande que le comité exécutif prenne une décision eu égard aux points proposés par le groupe Communication. Elle a rappelé à la réunion que l'appartenance au groupe Communication est ouverte aux membres qui s'intéressent à la communication interne et externe du CC.

Le groupe a identifié la nécessité d'améliorer les connaissances et la transparence en ce qui concerne la composition du CC et a proposé ce qui suit :

- Utiliser le registre de transparence de l'UE comme fondement d'une « fiche d'information CC » que tous les membres (pêcheries et autres groupes d'intérêt) compléteraient afin d'informer les partenaires de projets potentiels par exemple ;
- Accroître la visibilité des membres du CC en incluant les coordonnées de contact et les logos à la liste des membres de l'assemblée générale sur le site web. Des informations sur les présidents, vice-présidents et le secrétariat devraient également être ajoutées.
- Informer le Comité pêche du parlement européen(PE) des recommandations publiées par le CC.

La réunion a convenu de mettre ces points en œuvre et a suggéré que pour le dernier point, il serait important de cibler le comité pêche uniquement à propos des recommandations qui le concernent directement. La réunion a estimé important d'informer le PE des activités du CC, ce qui pourrait avoir un impact plus important que la recommandation seule. Le secrétariat a suggéré de décider de la pertinence de la transmission au cas par cas.

Le président a conclu qu'à l'avenir, il serait demandé au comité exécutif si une recommandation doit être transmise au comité Pêche. Mike Park a convenu de contacter le CC mer du Nord pour un complément d'information relatif à la liste des membres du comité Pêche.

3. Conséquences du référendum britannique, Bertie Armstrong

Ce point a été débattu à l'assemblée générale et au cours du point précédent relatif au plan de travail de l'exercice 12, et le président a conclu qu'il ne restait au comité exécutif qu'à examiner la position des présidents britanniques au sein du CC. Hormis la réélection du président du comité exécutif, les positions suivantes ont été examinées :

- Le président du HWGLO est actuellement un poste pour le président du comité exécutif président.
La réunion a convenu que cela demeurerait le cas pour le futur président du comité exécutif.
- Groupe de travail 1 (Ross Dougal)
La réunion a été informée qu'en raison de soucis de santé, Ross Dougal sera dans l'impossibilité de rester président de ce groupe et le groupe devra élire un nouveau président.
- Groupe de discussion sur le bar (Barrie Deas).
La réunion a convenu que ce poste devra être étudié une fois que la position du Royaume-Uni eu égard au Brexit sera clarifiée.

Barrie Deas a précisé que les résultats du référendum doivent être respectés, mais ne seront pas clairs tant que l'Art 50 n'aura pas été mis en œuvre. Le fait est que le Royaume-Uni ne fera plus partie de la PCP et l'accès aux eaux, marchés et quotas devra être renégocié. Cela signifie que les parties prenantes britanniques prépareront leur contribution à cette discussion en coopération avec les hommes politiques du Royaume-Uni. Il envisage une crise existentielle pour la coopération des parties prenantes avec le CC à ce sujet. A court terme, il est probable qu'un certain nombre de mesures de la PCP telles que l'obligation de débarquement et même les mesures techniques auront des conséquences pour les parties prenantes britanniques également, en majorité parce que les accords post-Brexit bilatéraux ou multilatéraux pour les eaux britanniques seront adaptées sur la base de la législation de la PCP. L'engagement britannique serait donc très important, tout du moins pour les questions à court terme. A plus long terme, il serait pertinent d'examiner quels seraient le type de gestion et les dispositions institutionnelles privilégiées, compte-tenu que les responsabilités par exemple en ce qui concerne la CNUDM ne changeraient pas. Il a recommandé de gérer les résultats de Brexit en adoptant une approche prudente, étape par étape.

Marc Ghiglia a convenu avec les commentaires de M. Deas mais n'est pas en faveur que le CC contribue aux négociations relatives à la gouvernance, puisque cela anticiperait sur une discussion dont les parties prenantes ne font pas partie.

Le président a convenu que le CC doit se concentrer sur les discussions sur lesquelles son avis lui sera demandé. Il a demandé à la réunion s'il existe des exemples spécifiques où un statut d'observateur pourrait avoir été envisagé pour les membres britanniques.

Emiel Brouckaert a renvoyé à un commentaire de Mme Fernández, indiquant que pour le moment le CC ne doit pas poursuivre ses activités comme d'habitude, mais attendre une demande d'exprimer son avis à ce sujet.

Mike Park a précisé que la participation des parties prenantes britanniques devrait continuer d'influencer la gestion eu égard à tous les membres du CC, étant donné que « tant qu'un divorce n'est pas prononcé, toutes les règles continuent de s'appliquer ». Il a précisé qu'une cause commune existe toujours au sein du CC, et a noté que cette cause ne changera probablement pas, même après le Brexit.

Le président a conclu que les décisions relatives à la participation des membres britanniques aux procédures du CC doivent être prises au cas par cas.

4. Courrier provisoire du CC EOS sur l'article 39 (email du 23 juillet 2016)

Le président a rappelé à la réunion que le HWGLO précédent avait proposé de rédiger un courrier à la commission européenne leur demandant de clarifier s'il existe une contradiction entre l'Article 39 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et l'Article 15 du règlement de base de la politique commune de la pêche (PCP) qui a été accepté par le comité exécutif. Le secrétariat du CC EOS a rédigé un courrier qui a été envoyé au comité exécutif en vue de recevoir ses commentaires (email du 23 juillet 2016). Un memo de ClientEarth à ce sujet peut être consulté sur le site web ([lien](#)).

Liane Veitch a présenté les commentaires de ClientEarth expliquant que le courrier demande en réalité à la Commission une interprétation d'un texte légal, ce que seule la cour européenne de justice peut faire. ClientEarth indique donc qu'il n'est pas pertinent de poser ces questions à la commission européenne étant donné qu'elle n'est pas en position d'y répondre. D'autres groupes d'intérêt ont convenu que poser ce type de question pourrait nuire à la réputation en raison de l'erreur de destinataire.

Ms Fernández a précisé que qu'ANASOL a également ajouté des commentaires au courrier qui a été circulé par le secrétariat, demandant de plus amples explications eu égard aux incohérences entre les articles 15 et 16 de la PCP. Elle estime qu'il est important d'obtenir des explications sur la mise en œuvre des différents textes. Mme Veitch a noté que cette question est dans la même catégorie que le courrier et que la commission ne peut pas répondre à ce type de question.

Il a été demandé à la Commission (Evangelia Georgitsi) de commenter la demande proposée. Mme Georgitsi a noté que toutes les propositions de législation de l'UE sont examinées à la lumière d'autres législations européennes et qu'en termes légaux, la cour européenne de justice est l'autorité compétente pour répondre à ce type de question. La seule réponse que la Commission peut donner est que la proposition pour la PCP repose sur un contrôle légal, ce qui signifie qu'il ne devrait y avoir aucune incohérence entre les articles. Bien que l'envoi de ce type de courrier ne nuira pas à la réputation, le CC ne peut s'attendre à une réponse significative de la part de la Commission.

Certains membres ont estimé que compte tenu de la réponse de la Commission, il n'est pas nécessaire d'envoyer le courrier, tandis que d'autres membres ont estimé qu'il est nécessaire que la cour européenne de justice teste les effets de la législation une fois les implications de l'obligation de débarquement éclaircies. Ceci pourrait être fait en ajoutant au courrier des exemples de possibilités de pêche soumises à quotas limitants.

Le président a noté que la question importante qui se pose est la suivante : des pêches peuvent-elles être fermées en raison de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, et est-ce en contradiction avec l'Art 39 du TFUE. Mme Veitch a convenu qu'il s'agit là du point pertinent mais que les co-législateurs étaient au courant que des pêches pourraient être fermées en raison de l'obligation de débarquement,

quand la décision a été prise. Les conséquences de l'obligation de débarquement doivent être envisagées comme faisant partie de l'équilibre entre les effets sociaux, économiques et environnementaux de la pêche.

Le président a conclu que si on accepte la réponse verbale de la Commission, il serait pertinent de traiter la question plus en détail en se basant sur des exemples pratiques. La réunion a convenu que le secrétariat rassemblera les exemples en fonction des contributions des membres. Les résultats seront étudiés lors de la prochaine réunion.

ACTION: Le secrétariat va compiler une liste d'exemples de quotas limitants en préparation for la prochaine réunion du HWGLO, afin d'examiner comment traiter les questions qui entourent la compatibilité des articles 15 et 16 de la PCP et de l'article 39 du TFUE.

5. Demande de compensation supplémentaire pour les pêcheurs représentant les organisations de pêche artisanale

Le secrétariat (Barbara Schoute) a présenté rapidement une demande émanant de l'Irish Islands Marine Resource Organisation (IIMRO), accepté comme membre de l'assemblée générale au début de septembre 2016. Dans leur candidature, ils ont indiqué qu'en raison de leurs ressources limitées ils seraient reconnaissants si le CC envisageait de contribuer aux coûts et pertes de revenus que la participation au CC peut entraîner. Ceci est prévu dans le règlement délégué (2015/242) dans le cadre de l'article 6.1 :

*Chaque conseil consultatif propose une compensation supplémentaire aux pêcheurs **représentant les organisations de la flotte de pêche artisanale** en vue de leur **participation efficace** à ses travaux, en plus du remboursement de leurs frais de voyage et d'hébergement. Une telle **compensation est dûment justifiée** pour chaque cas.*

Le président a demandé conseil à la Commission pour l'examen de cette demande. Mme Georgitsi a indiqué que cette disposition a été rédigé pour fournir une possibilité légale d'accorder une compensation supplémentaire si le CC estime que cette organisation apporte une valeur ajoutée à la réunion et ne dispose pas de fonds pour participer autrement. D'autre part, cela dépend également du budget à la disposition du CC, par exemple dans le CC Méditerranée, il a été décidé que le budget ne permettait pas ce type de compensation.

Le président a ensuite demandé à Enda Conneely, secrétaire de l'IIMRO, de présenter l'organisation. M. Conneely a expliqué que l'IIMRO est une petite organisation composée de bénévoles et fondée en 2006, pour représenter les parties prenantes dans les îles de la côte ouest de l'Irlande avec des navires de pêche de moins de 8 mètres. Leur pêche principale concerne les espèces sans quotas et ils espèrent s'engager avec la CE et les autres industries pour adapter le système de systèmes de patrimoine pour les options de quota, afin de permettre aux pêcheries de continuer sur les petites îles. L'organisation fonctionne sur la base des cotisations, sans financement pour le moment et leur demande ne concerne pas une compensation en soi, mais ils ont demandé au CC de prendre en compte leur situation financière et le temps de déplacement supplémentaire dû à leur situation éloignée (au moins une nuit supplémentaire au début/à la fin de chaque réunion).

Le secrétariat a informé la réunion que d'autres conseils consultatifs ont également été consultés à ce sujet et ils ont indiqué qu'ils seraient intéressés de parvenir à une procédure commune qui permette une « situation équitable » entre les CC. Il a également été rappelé à la réunion que le budget d'un CC est limité et qu'un accord en termes de compensation aurait des ramifications pour les autres tâches du CC. Les besoins de budget pour d'autres compensations n'est pas encore connu.

Certains membres ont avancé que davantage de pêcheurs ont rejoint les réunions du CC, et que le CC ne peut pas débattre de questions irlandaises internes. Bien qu'un remboursement CC soit disponible pour les réunions, il ne couvre pas toujours les frais réels et la plupart des organisations membres doivent régler la différence. Certains membres estiment qu'il relève de la responsabilité des membres du CC de

récolter des fonds à cet effet, tandis que d'autres membres ont avancé que pour les organisations bénévoles plus petites, représentant un groupe sous-représenté tel que les pêcheurs artisanaux, ceci pourrait s'avérer difficile et qu'une aide devrait être envisagée.

Le président a rappelé à la réunion que l'IIMRO, en qualité de membre de l'assemblée générale du CC EOS utilise les règles de l'UE pour trouver des compensations. La modification de la règle, maximisant le nombre d'indemnités quotidiennes à 2 nuits, pour les pêcheurs représentant les pêcheries artisanales semblerait être un arrangement possible.

Lors des discussions relatives à cette option, certains membres ont estimé qu'accorder une exemption pourrait donner lieu à un système incontrôlable. Même en ce qui concerne les demandes justifiées, il serait nécessaire de respecter le budget alloué. D'autres membres ont précisé qu'il est important pour le CC EOS de s'assurer que la représentation est juste, quelles que soient les ressources des organisations parties prenantes. Il a été demandé que les conséquences budgétaires de la demande soient examinées. La réunion a convenu qu'il est important de parvenir à un accord eu égard à une règle générale commune entre les CC.

Le président a noté que la législation permet au CC d'offrir une compensation dans le cadre de l'art. 6.1, si le CC l'estime abordable et possible. Le CC ne peut prendre de décision que sur la base d'une proposition plus précise. Il a remercié la réunion de cette discussion informative et a demandé à l'IIMRO et au secrétariat de présenter une proposition plus détaillée de l'échelle de compensation requise, ainsi que le développement d'une règle générale entre les CC.

ACTION : Il a été demandé à l'IIMRO et au secrétariat de préparer une proposition décrivant l'échelle et les règles générales de compensation des pêcheurs représentant les pêcheries artisanales aux réunions des CC. Il a été demandé au secrétariat de développer la proposition de règles générales en coopération avec les secrétariats des autres CC.

6. Recommandations sur le plan de gestion de la sole

Emiel Brouckaert a demandé au comité exécutif d'examiner les progrès et la planification relatifs aux recommandations pour les différents stocks de sole :

- Sole en 7.d
Le CC EOS a présenté une proposition de stratégie de gestion en décembre 2015, qui n'avait pas été présentée dans la recommandation du CIEM pour 2017. Ce point a été réitéré dans la réponse du CC EOS relative à la consultation TAC pour 2017 ([lien](#)). Les autres groupes d'intérêt ont souligné que la recommandation du CC n'était pas unanime et que ceci se traduit dans les textes. L'industrie française a encouragé les autres états membres à prendre des mesures supplémentaires afin de reconstituer le stock, compte-tenu du fait que des mesures (augmentation de la taille minimum, utilisation de VMS etc.) sont en place en France depuis plusieurs années.
La Commission a indiqué qu'en principe, la proposition de l'UE reposerait sur le principe de RMD, hormis si une raison est présentée pour s'écarter de ce point. La recommandation CC de l'industrie viserait à diminuer la variation TAC de 15% (considéré comme une approche de précaution dans l'évaluation CSTEP), tandis que les autres groupes d'intérêt ont convenu d'utiliser la cible RMD.
- Sole en 7.fg
Le CC EOS a rédigé une recommandation pour les options de stratégie de gestion et la Commission a informé la réunion que les scientifiques préparent une évaluation ([lien](#)).
- Sole en 7.hjk
Le CC EOS a reçu une réponse de la Commission ([lien](#)) relative à la demande de tester les effets du retrait de TAC pour les espèces marginales faisant l'objet de prises accessoires. Ce stock est devenu un exemple d'espèce à quota limitant pour la flotte belge dans cette zone. La Commission a indiqué que cette solution proposée sera évaluée en 2017.

7. Préparation de réunions entre les CC et le CIEM (MIACO)

A la réunion de Paris (2 février 2016), le comité exécutif avait convenu de traiter de la préparation des points à l'ordre du jour de la réunion MIACO prévue pour janvier 2017. Lors des précédentes réunions du CC EOS, il avait été spécifiquement demandé au CIEM d'améliorer l'utilisation des informations des parties prenantes dans ses évaluations, par exemple en :

- Développant un protocole d'auto-échantillonnage générique ;
- Trouvant des moyens d'incorporer de courtes séries chronologiques de données (sur 3 ans au lieu de 5 par exemple)

Barrie Deas a estimé qu'il s'agit d'un point important, et suggéré que l'utilisation de téléphones portables devrait être considéré comme un outil visant à améliorer la contribution de l'industrie pour la science, par exemple en fournissant des informations sur le contenu stomacal. Il serait intéressant de connaître les progrès du CIEM dans ce domaine, et ce que le CC peut faire pour améliorer la transmission des données.

Johnny Woodlock a réaffirmé le point de vue de son organisation selon lequel une pêche pleinement documentée serait un excellent moyen de mieux comprendre les opérations de pêche.

L'industrie française a souligné l'impact de l'obligation de débarquement sur les conditions de travail à bord des navires de pêche. Ils ont exprimé leur inquiétude eu égard à la réduction du temps de repos et estimé que cela ne permettrait pas d'activités d'évaluation supplémentaires à bord. Le partage d'information devrait en conséquence se faire de manière efficace dans le temps. Olivier Leprêtre, qui avait informé la réunion en juillet de la récente étude pilote CRPMEM – EODE sur les effets de l'obligation de débarquement en Manche orientale et mer du Nord ([rapport](#) - En français uniquement), a expliqué que le rapport a été envoyé à la Commission mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

Julien Lamothe a également noté l'impact de l'obligation de débarquement sur les résultats scientifiques. Les changements en sélectivité des engins et les pratiques de pêche vont influencer la validité des hypothèses avancées par la science sur la pêche l'année de l'évaluation. Il a souligné le besoin de coopération entre les pêcheurs et les scientifiques pour éviter les déviations dans les hypothèses des années intermédiaires.

La commission a noté que les points avancés étaient particulièrement pertinents pour les pêcheries mixtes, et a demandé au CC de transmettre les questions à la CE ainsi qu'au CIEM.

Le président a conclu que ces renseignements seraient résumés et présentés au Comité exécutif pour décision en tant que mandat pour l'apport du CA à la réunion du MIACO.

ACTION: Le Secrétariat résumera les informations pour le MIACO et le présentera au Comité Exécutif pour décision en tant que mandat d'apport de l'AC à la réunion du MIACO.

8. Election du président

Suite à la démission du président, Bertie Armstrong (point 1 à l'ordre du jour), il a été demandé au Comité exécutif de nommer un nouveau président avec un mandat d'un an pour correspondre aux mandats des autres titulaires de poste (par ex.: Présidents de groupes de travail). Il a été demandé à Emiel Brouckaert de commenter et il a indiqué qu'il est difficile de réagir à la démission du président avec effet immédiat, mais qu'il acceptait d'envisager sa candidature sous réserve de l'approbation de ses organisations. Il a demandé au Comité exécutif de lui accorder une semaine avant de confirmer sa candidature.

Le président a remercié M. Brouckaert de sa nomination, et, comme il n'y avait aucune autre nomination, il a demandé à la réunion s'ils acceptaient d'élire M. Brouckaert comme président si ses organisations confirmaient son approbation dans un délai d'une semaine. Ceci signifierait que M. Brouckaert pourrait prendre son poste au commencement de l'exercice 12, le 1^{er} octobre 2016. La réunion a accepté la procédure proposée et ratifié la nomination par acclamation.

Le président a demandé d'autres nominations pour les postes de vice-président d'Hugo González et Jacques Pichon. Purificación Fernández a indiqué que l'ANASOL serait heureux de rester comme premier vice-président. Julien Lamothe a indiqué que l'ANOP accepterait de rester en poste comme vice-président. Ils ont tous les deux convenu de servir également comme représentants aux réunions de l'AECP.

La réunion a convenu de ces candidats par acclamation.

9. Résumé par le président de séance des actions convenues et décisions adoptées

Action	
1	Le secrétariat va regrouper les contributions des groupes de travail relatives à la proposition de la CE sur les mesures techniques.
2	Tous les membres doivent envoyer des commentaires détaillés sur la proposition de la CE relative aux mesures techniques au secrétariat.
3	Le secrétariat va compiler une liste d'exemples de quotas limitants en préparation for la prochaine réunion du HWGLO, afin d'examiner comment traiter les questions qui entourent la compatibilité des articles 15 et 16 de la PCP et de l'article 39 du TFUE.
4	Il a été demandé à l'IIMRO et au secrétariat de préparer une proposition décrivant l'échelle et les règles générales de compensation des pêcheurs représentant les pêcheries artisanales aux réunions des CC. Il a été demandé au secrétariat de développer la proposition de règles générales en coopération avec les secrétariats des autres CC.
5	Le Secrétariat résumera les informations pour le MIACO et le présentera au Comité Exécutif pour décision en tant que mandat d'apport de l'AC à la réunion du MIACO.

Le secrétariat a remercié M. Armstrong pour la coopération et le travail d'équipe entre le président et le secrétariat.

Document CC EOS
Président : Bertie Armstrong
Rapporteur : Barbara Schoute

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs
Marc Ghiglia	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Patrick Murphy	Irish South and West Fish Producers Organisation
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij (Dutch Fisheries Organisation) (2)
Purificación Fernández	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Lorcan Kennedy	AIPCE-CEP
Bruno Dachicourt	European Transport Federation
John Crudden	European Anglers' Alliance
Despina Symons	European Bureau for Conservation and Development
Debbie Crockard	Seas at Risk
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Alex Kinninmonth	Royal Society for the Protection of Birds, representing Birdlife International
Liane Veitch	ClientEarth
Observateurs	
Evangelia Georgitsi	European Commission
Robert Griffin	European Commission
Jonathan Shrives	European Commission
Alan Coghill	Orkney Fish Producers Organisation
Mike Park	The Scottish White Fish Producers Association
Daniel Lefèvre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse Normandie
Dimitri Rogoff	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marine: CDPMEM 14
Dana Miller	Oceana
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation
Gonzague de Moncuit	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Brendan Price	Irish Seal Sanctuary
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
John Richardson	The Shark Trust
Kevin McDonnell	West of Scotland Fish Producers Organisation
Louis Vantorre	Rederscentrale VZW
Lydia Chaparro	Fundació ENT
Mathieu Vimard	OPN
Olivier Leprêtre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne
Paul Duane	Sea-Fisheries Protection agency
Richard Brouzes	OPBN
Stéphan Beaucher	Consultant
Caroline Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Vera Cou lho	The Pew Charitable Trusts
Siobhán Egan	BirdWatch Ireland
Sinéad Cummins	BirdWatch Ireland
Paul Fletcher	Scottish Fishermen's Organisation
Jim Portus	South Western Fish Producer Organisation
Marina Le Gurun	Blue Fish
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Pascal Coquet	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Haute-Normandie
Vincent Lamidel	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Haute-Normandie
Francois Hennuyer	FROM Nord
Serge Larzabal	Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bayonne
Emmanuel Kelberine	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor

Secrétariat CC EOS	
Conor Nolan	Executive Secretary
Barbara Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara Vandamme	Project Development and Communications Manager
Aoibhín O Malley	Financial Administrator and Event Manager